

FONDS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU



FORMULAIRE DE PRÉSENTATION

- Avant de compléter le présent formulaire, veuillez lire attentivement le **guide de présentation de projet** du Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau pour prendre connaissance de la procédure et des critères d'admissibilité.
- Le formulaire doit être complété en format Word et signé par la personne mandatée par résolution.
- Le budget du projet et les résolutions doivent être annexés.
- Il est possible d'ajouter des annexes au besoin pour compléter l'information.

TITRE DU PROJET	AGIR ENSEMBLE-HAUTE BÉCANCOUR (Phase 4)		
DATE DE RÉALISATION	Du : 15 MAI 2021		15 NOVEMBRE 2021
	<input type="checkbox"/>	Sensibilisation - Éducation	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Acquisition de connaissances	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Action sur le terrain	
COÛT TOTAL DU PROJET	28 115 \$	MONTANT DEMANDÉ	5 000 \$

(Le montant de l'aide financière ne peut excéder 70 % des coûts du projet)

1. RENSEIGNEMENT SUR LE PROMOTEUR

NOM DU PROMOTEUR	ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC À LA TRUITE D'IRLANDE (APLTI)
ADRESSE COMPLÈTE	151 ROUTE DINNING
MUNICIPALITÉ	Irlande
RESPONSABLE DU PROJET	RÉJEAN VÉZINA
SIGNATAIRE AUTORISÉ <i>(selon la résolution)</i>	RÉJEAN VÉZINA
TÉLÉPHONE	418-428-9133
COURRIEL	president@aplti.com

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Présentez les grandes lignes de votre projet. À quoi va servir concrètement l'aide financière du Fonds pour l'amélioration des cours d'eau.

Le projet/programme AGIR ENSEMBLE – HAUTE BÉCANCOUR (AE-HB) est né en 2018 avec la phase 1 incluant neuf partenaires financiers. À ce jour, plus de 68 000\$ ont été investis dans des suivis de la qualité de l'eau de la rivière Bécancour, du lac à la Truite d'Irlande et ses tributaires, également dans des études comme le diagnostic d'un tronçon problématique de la rivière Bécancour (secteur Mine Normandie). L'ingénieur Miroslav Chum a proposé une intervention de diminution de la charge sédimentaire par un bassin de sédimentation. Ce bassin de sédimentation sera réalisé par GROBEC au cours de l'été 2021 et entièrement financé par le provincial et la Société Asbestos Ltée, propriétaire du site.

Nos municipalités et nos OBV sont très sollicités dans divers projets municipaux et environnementaux. Notre programme AE-HB est là pour les appuyer tout en respectant la mission de notre organisme de protéger notre lac et ses tributaires. La majorité de nos volets ne sont généralement pas admissibles dans des programmes provinciaux ou fédéraux dus à leurs aspects analyses ou études. Nous devons donc solliciter des appuis financiers auprès de notre municipalité, MRC, OBV et citoyens corporatifs. Notre principale activité de financement, qui est notre souper bénéficiaire est suspendu malheureusement dû la Covid-19. Cette activité nous a permis d'accumuler 45 000\$ au cours des 3 premières années pour nos projets AE-HB. Les chances sont minimes pour une telle activité en 2021.

Cette année, nous souhaitons **contenter les exigences** du ministère de l'environnement faisant suite à des échanges de courriels du 11 décembre 2018 avec madame Marie-Christine Courte (voir fichier *2018-12-11 Gmail - PDE des lacs M-C Courte* joint). Notre Volet 1 a pour objectif d'effectuer ce portrait de conformité quant au Plan Directeur de l'eau il est en rédaction actuellement par GROBEC, mandat accordé par la municipalité d'Irlande. Pour le VOLET 2, fait suite à un avis du rapport du BAPE selon les articles 7.1.2 Les eaux de surface (p.204) et 7.1.3 Les eaux souterraines (p.205) Avis – *Considérant l'absence de données relatives à la présence d'amiante dans les eaux souterraines, la commission d'enquête est d'avis qu'un programme de suivi devrait être mis en place par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour mieux documenter l'impact des haldes de résidus miniers amiantés*. Alors quant à faire visiter ces propriétés pour l'inspection des fosses septiques, un échantillonnage des puits d'eau potable afin de s'assurer que la pollution des haldes minières et des surverses d'eau usées ne les ont pas contaminés. Pour le VOLET 3, une caractérisation pour la fibre d'amiante est obligatoire pour recevoir un certificat d'autorisation du MELCC afin d'enlever l'obstruction d'un banc de sédiments dans la rivière Bécancour.

2.2 OBJECTIFS POURSUIVIS

Décrire les objectifs du projet. Utilisez des verbes d'actions. Exemples : *Aménager des bassins de sédimentation. Sensibiliser les plaisanciers aux saines habitudes de lavage d'embarcation.*

- L'objectif du VOLET 1 étant d'obtenir un portrait juste et actuel relativement à l'état des installations septiques individuelles riveraines (environ 50) afin de permettre aux intervenants municipaux de prendre des décisions éclairées.
- L'objectif du VOLET 2 étant d'obtenir un portrait juste et actuel relativement à l'état de la qualité de l'eau des puits privés des résidences isolées riveraines (environ 50) afin de permettre aux intervenants municipaux de prendre des décisions éclairées.
- L'objectif du VOLET 3 est d'effectuer une caractérisation environnementale selon la méthode IRSST 244-3 d'analyses de l'amiante d'un banc de sédiment d'une superficie de 2 000 mètres carrés (*en 2015 la superficie était de 1 000 m.c.*) situé dans la rivière Bécancour, à l'exutoire de la rivière Bagot. C'est une exigence du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour un certificat d'autorisation afin d'enlever cette obstruction pour le libre écoulement de la rivière Bécancour.

3. MOBILISATION ET ORIGINE DU PROJET

3.1 PLAN D'ACTION

Votre projet est-il issu d'un plan d'action (planification stratégique, plan directeur de l'eau, plan d'action annuel d'un organisme...) ?

L'objectif principal du Plan d'action en environnement 2021-2023 de la MRC des Appalaches consiste à générer un effet positif au sein de la communauté et sur la qualité de vie. Notre Volet 1 répond au plan d'action en environnement de notre MRC :

Objectif 1.4 : Augmenter le nombre de municipalités qui font une gestion efficace des systèmes de traitement des eaux usées

- 12 - Inventorier les actions déjà mises en place par divers organismes et compléter la caractérisation des systèmes de fosses septiques.
- 13 - Offrir des outils et un soutien technique aux municipalités pour appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
- 14 - Offrir aux inspecteurs municipaux une formation sur le règlement Q-2, r.22.

Notre Volet 2 fait suite au rapport du BAPE sur la gestion des résidus miniers amiantés aux chapitres 7.1.2 et 7.1.3 sur le manque de données des eaux de surface et souterraines.

Notre Volet 3 répond également à l'enjeu #1 du PAE de notre MRC quant à la gestion de l'eau avec une orientation «Améliorer la qualité de l'eau ainsi que la gestion des cours d'eau et des plans d'eau»

Le comité consultatif en environnement de la MRC des Appalaches et les membres à la coordination du comité pour le PAE ont décelé ces besoins du milieu par leur sondage en les inscrivant dans leur Plan d'Action en environnement.

3.2 PROBLÉMATIQUES ET BESOINS RÉPONDUS

Décrivez les problématiques, les défis ou les besoins qui motivent la réalisation du projet.
De quelle façon le projet permet-il de répondre aux besoins du milieu ?

Depuis au moins trois ans que notre organisme sollicite notre municipalité (Volet 1 et 2) et notre MRC (Volet 3) afin de les faire réaliser. Nous sommes conscients qu'il y a d'autres priorités et une capacité financière de nos concitoyens à respecter.

Dans le Volet 1, le portrait de conformité des installations septiques des résidences autonomes riveraines du lac permettra de cibler les installations non conformes. La municipalité pourra ensuite exiger la mise aux normes de ces installations.

Pour le Volet 2, l'analyse de l'eau des puits privés riverains du lac permettra de déceler des contaminants tels que les métaux lourds et les E.Coli notamment. Ce portrait permettra de déterminer les besoins en désinfection pour chaque résidence visitée. De plus, ces données permettront d'obtenir un premier portrait de la qualité des eaux souterraines en aval du secteur minier et urbain de Thetford Mines.

La caractérisation du banc de sédiments dans la rivière Bécancour (à l'embouchure de la rivière Bagot) permettra de compléter la demande d'autorisation exigée par la direction régionale du MELCC pour le retrait de ce banc. Ce banc représente une source importante de sédiments pouvant atteindre le lac à la Truite d'Irlande. Son retrait évitera que ces sédiments ne comblent davantage le lac à Truite.

3.4 APPUIS DU MILIEU

Quels organismes collaborent ou appuient votre projet ?

Quelle est la nature des appuis (monétaire, en biens, en services ou en contribution bénévole) ?

Identifiez ces appuis.

Est-ce que des bénévoles sont impliqués dans la planification ou la réalisation de votre projet ? Expliquez.

- Notre OBV GROBEC par sa lettre d'appui et sa contribution nature;
- Notre municipalité par sa quatrième participation financière et sa lettre d'appui ;
- Fonds d'aide de développement du milieu Desjardins (FADM) par sa troisième participation financière, somme de 3 000\$ déjà versée.

La majorité de nos riverains sont membres et bénévoles. Nous pouvons compter sur leurs appuis.

4. IMPACTS ET RETOMBÉES

4.1 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À quels objectifs spécifiques de la MRC des Appalaches votre projet correspond-il ?

(Pour être admissible, un projet doit correspondre au moins à deux priorités.) Cochez

- Amélioration de la qualité générale des cours d'eau du territoire.
- Réduction des apports en éléments nutritifs vers les cours d'eau.
- Réduction des apports de sédiments dans les cours d'eau.
- Assurer une meilleure accessibilité aux cours d'eau pour la population.
- Réduire la présence d'espèces exotiques envahissantes.

4.2 IMPACTS ET RETOMBÉES

Quelles sont les retombées de votre projet pour l'environnement, pour votre milieu ou pour l'ensemble de la région ? (Impacts économiques, sociaux, environnementaux, culturels, ...)

L'énoncé de vision stratégique adopté projette de faire des efforts soutenus pour mettre en œuvre certains plans ou projets comme le plan de gestion des matières résiduelles **ou encore prendre en charge la gestion des plans d'eau et des cours d'eau en vue de leur mise en valeur**. D'ailleurs, il était reconnu alors que les berges des plans d'eau et des cours d'eau devaient être végétalisées afin de préserver la qualité de l'eau.

Pour pouvoir prendre en charge la gestion des cours d'eau, il est primordial d'en faire un bilan de santé auprès des propriétés riveraines en premier lieu avant d'entreprendre n'importe quelle action.

4.3 PÉRENNITÉ DE VOTRE PROJET

De quelle façon allez-vous assurer la pérennité du projet ? (Surveillance après les travaux, entretien, vérification annuel, plan quinquennal, ...)

Nous ferons un suivi serré avec l'inspecteur municipal pour les propriétaires qui seraient en défaut ou en non-conformité environnementale.

Pour les puits privés, les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sera vulgarisée et présentée aux résidents participants ainsi qu'à la municipalité d'Irlande, à l'OBV et au MELCC.

Pour le banc de sédiments, avec la caractérisation complétée, une demande d'autorisation pour son retrait à la direction régionale du MELCC de Chaudière-Appalaches pourra être envoyée et faire l'objet d'un projet de son enlèvement. Nous avons des échanges favorables avec cette direction pour le retrait de ces sédiments lorsque cette caractérisation sera effectuée.

5. ÉCHÉANCIER

5.1 LES ÉTAPES DE RÉALISATION DE VOTRE PROJET

Inscrivez les principales étapes de la planification à la réalisation et les échéances prévues. Les projets devront être réalisés au plus tard le 31 mars 2022.

Étapes	Dates
1.1 contacter les résidents riverains pour prendre rendez-vous	Mai 2021
1.2 visite des 50 résidences par un groupe spécialisé	Juin-Juillet 2021
1.3 prise d'échantillons	Juin 2021
1.4 analyses en laboratoire des sédiments du banc BAGOT/Bécancour et de l'eau des puits privés	Juillet 2021
1.5 rédaction du portrait de conformité des installations septiques	Octobre 2021
1.6 rédaction du portrait de la qualité des eaux souterraines riveraines du lac à la truite	Octobre 2021
1.7 Émission d'un communiqué pour divulguer les résultats aux partenaires locaux et régionaux ainsi qu'à la population locale et régionale.	Novembre 2021

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 EXPLORATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

Est-ce que vous avez exploré les autres sources de financement possibles pour votre projet ?

Si oui, quels sont ces programmes et expliquez les résultats de vos démarches.

L'an passé nous avons pu combler notre manque à gagner de notre souper bénéfice en sollicitant les portefeuilles discrétionnaires de notre députée et de certains ministres provinciaux. Nous pensions de le faire cette année sur le côté fédéral, mais ce genre de portefeuille n'existe pas pour les députés et ministres fédéraux. Ce printemps nous avons sollicité deux ministres soient Andrée Laforest et Jean Goulet, les deux ont déclinés notre demande. Nous prévoyons faire une campagne socio financement en juillet prochain lors du lancement de la refonte de notre site web.

6.2 RESPECT DES NORMES ET RÈGLEMENTS

Est-ce que vous avez fait les vérifications nécessaires pour vous assurer que votre projet respecte les normes, les règlements et les lois en vigueur au Québec.

- Ne s'applique pas.
- Non.
- Oui. Nommez les normes, règlements et lois en question.

Si vous avez des questions concernant l'aménagement et l'environnement, consultez les aménagistes et la technicienne en environnement de la MRC.

Loi sur la Qualité de l'environnement;

- L'application du règlement Q-2, r. 22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
- ~~L'application du règlement Q-2, r. 6 – Règlement sur le captage des eaux souterraines.~~
- REAFIE et la politique de gestion des cours d'eau de la MRC des Appalaches (à venir) pour l'entretien de cours d'eau.

6.3 AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES AU PROJET

Patrice Leroux, de l'équipe de RAPPEL et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, cumulant plus de 12 ans d'expérience et ayant procédé à la caractérisation de plus d'un millier d'installations sanitaires à travers le Québec au cours de sa carrière effectuera la caractérisation des installations sanitaires ce qui permettra un rapport crédible auprès du MELCC.

Malheureusement, nous ne pourrions pas effectuer le volet 2 qui est la prise et analyses des eaux des puits souterrains et de surfaces des propriétés qui seront visités et ce, par manque de financement. Le coût du volet 2 était de 13 075\$ plus taxes pour 40 puits. Je trouve ça dommage, car ça nous aurait permis de connaître en quel état sont nos eaux souterraines et de surfaces après autant d'années de pollution d'urbanisations et d'exploitations minières en amont.

À noter, que l'an passé nous avons bonifié notre phase 3 avec l'ajout de deux volets. Il se pourrait fort bien que nous puissions ajouter ce volet d'échantillonnage en cours de route car apparemment nous n'aurions pas autant de puits à échantillonner. Nous continuerons à mettre les efforts afin de le réaliser, si ce n'est pas cette année ça sera l'an prochain.

7. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

7.1 Dépenses

Coûts du projet	Montant
Dépenses EN ARGENT	
VOLET 1 – RELEVÉS SANITAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (RAPPEL)	16 671 \$
VOLET 2 – PRISE D'ÉCHANTILLONNAGES DES PUIITS PRIVÉS - REPORTER	
VOLET 3 – CARACTÉRISATION (COALIA)	6 944 \$
GESTION ET COORDINATION DU PROJET (APLTI)	1 500 \$
Travaux	\$
Honoraires professionnels	\$
Publicité et promotion	\$
Autres (précisez) :	\$
	\$
Sous-total des dépenses en argent	25 115 \$
Dépenses EN SERVICES	
APLTI – ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRAIN AUPRÈS DES RIVERAINS	2 000 \$
GROBEC – CONTRIBUTION NATURE	1 000 \$
	\$
	\$
	\$
	\$
Sous-total des dépenses en services	3 000 \$
GRAND TOTAL	28 115\$

7.2 Revenus		
Financement du projet	Confirmation	Montant
Revenus EN ARGENT		
Montant demandé au Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> À venir	5 000 \$
Municipalité	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	5 000 \$
Institution financière Desjardins Carrefour des lacs FADM	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	3 000 \$
Autres (précisez : associations riveraines) APLTI	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	2 115 \$
Levée de fonds	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> À venir	5 000 \$
Commandites corporatives	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> À venir	5 000 \$
Subvention provinciale (précisez)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	\$
Subvention fédérale (précisez)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	\$
Sous-total des revenus en argent		25 115 \$
Revenus EN SERVICES		
APLTI	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	2 000 \$
GROBEC	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	1 000 \$
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	\$
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> À venir	\$
Sous-total des revenus en services		3 000 \$
GRAND TOTAL		28 115 \$

L'aide du FAQE ne pourra excéder 70 % des coûts de l'ensemble du projet.

La contribution du milieu sous forme de ressources humaines (main-d'œuvre ou bénévolat) ne pourra excéder 10 % du coût total du projet.

Le budget doit être équilibré, sans surplus ou déficit.

8. PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE PRÉSENTATION

Une demande doit être complète, donc contenir **tous les documents demandés**, et être **signée** par la personne désignée par le promoteur du projet.

- Formulaire dûment rempli** (en caractères d'imprimerie) et signé;
- Résolution** de la municipalité ou de l'organisme promoteur autorisant le dépôt de la demande et mandatant une personne pour signer tous les documents; **À SUIVRE !**
- Résolution** d'appui de la municipalité au projet soumis par un OBNL ou une coopérative;
- Lettre d'appui** d'un OBV;
- Autres **lettres d'appui** ou de confirmation d'engagement des partenaires;
- Dans le cas d'un projet municipal, **une résolution de la municipalité** mandatant une personne à agir en son nom;
- Dans le cas d'un projet intermunicipal, une **résolution de la municipalité gestionnaire** et une **résolution d'appui des municipalités participantes**;
- Dans le cas d'un projet visant la réduction des espèces exotiques envahissantes, une **planification sur cinq ans**;
- Tout autre document pouvant faciliter l'étude de la demande : plan d'affaires, soumissions, photographies, plan et croquis, document de présentation de l'organisme, etc.

J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets :

23 avril 2021



Signature du responsable du projet

Date

Les demandes doivent être acheminées au plus tard le **vendredi 23 avril 2021 à 16h**, par la poste ou par courriel.

MRC DES APPALACHES
Édifice Appalaches - 233, boul. Frontenac Ouest, 2^e étage
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
À l'attention de M. Louis Laferrière, directeur général
llaferriere@mrcdesappalaches.ca

Notez bien que la signature est obligatoire.

Le dépôt de cette demande implique la conformité du promoteur aux obligations établies par la MRC des Appalaches concernant notamment les modalités de versement et de reddition de comptes.

Pour vérifier votre admissibilité, pour toute information supplémentaire ou pour obtenir une assistance technique, veuillez communiquer avec la technicienne en environnement :

Mme Karol-Ann Fortier Guay // kafortierguay@mrcdesappalaches.ca